Lycée des métiers des services aux personnes & aux entreprises

FRANÇOISE DOLTO

221 Avenue des Lilas
02120 GUISE
03 23 61 81 50
ce.0021479x@ac-amiens.fr

Nouveauté concernant le versement de votre Taxe d'Apprentissage 2020

Nouveauté concernant le versement de votre Taxe d'Apprentissage 2020

Versez votre Taxe d'apprentissage directement au Lycée Françoise DOLTO

Depuis le 1er janvier 2019, la contribution à la formation professionnelle et la taxe d'apprentissage sont rassemblées dans la « **contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance** ».

La **part barème** (13 %) rebaptisée **« solde de la taxe d'apprentissage »** sera directement affectée par les entreprises à l'organisme de leur choix **sans passer par un intermédiaire.**

Vous pourrez donc adresser votre règlement directement au Lycée Françoise DOLTO

En choisissant de nous verser **le solde de votre taxe d'apprentissage (barème),** vous contribuez à la réussite d'un avenir commun entre le monde de l'entreprise et celui de nos jeunes.

Grace à votre soutien, nous pourrons acquérir de nouveaux équipements conformes aux exigences pédagogiques et aux dernières évolutions technologiques, nécessaires pour dispenser une formation de qualité et faciliter l'insertion professionnelle et sociale de nos élèves.

En 2019, la taxe d'apprentissage a permis de financer entre autres une vitrine pédagogique, du mobilier pour le magasin pédagogique, une table à repasser professionnelle et deux mannequins gériatrie adultes.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération la meilleure.

Pour la communauté éducative,

Le Proviseur,

Muriel Morel

LYCEE PROFESSIONNEL F. DOLTO ★ 02120 GUISE ★ Le Proviseur